

2011_B340

OBJET : Sports - Fonds de concours 2011 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs - Attribution d'une aide financière aux communes de Cabriès, du Puy Sainte Réparate, du Puylobier (2 opérations), de Châteauneuf le Rouge, de Saint-Cannat et de Jouques (acquisition foncière)

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Jacky PIN

Objet : Sport – Politique Sportive – Fonds de concours 2011 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs – Attribution d'une aide financière aux communes de Cabriès, du Puy Sainte Réparate, de Puyloubier (2 opérations), de Châteauneuf le Rouge, de Saint Cannat et de Jouques (acquisition foncière)

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Un des axes de la politique sportive de la Communauté est de contribuer à l'amélioration du maillage territorial en matière d'infrastructures sportives grâce à des fonds de concours incitatifs. Ces fonds de concours ont pour objet le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs communaux existants mais également la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Le présent rapport propose de soutenir les communes de Cabriès, du Puy Sainte Réparate, de Puyloubier (2 opérations), de Châteauneuf le Rouge, de Saint Cannat et de Jouques (acquisition foncière) pour un montant total des aides correspondant à 248.812 €uros.

Exposé des motifs :

Par délibération du 14 décembre 2007, le Conseil communautaire a décidé de reconduire les dispositifs d'aide à l'investissement des communes en matière d'équipements sportifs.

La Communauté a mis en place au cours du 1^{er} trimestre 2010 des dispositifs d'aide et d'appui aux communes qui sont d'ordre financier d'une part et technique d'autre part. S'agissant des aides financières, le Conseil communautaire du 8 avril 2010 a validé le dispositif dit des « fonds de concours globalisés ».

Le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a validé par une délibération cadre la mise en place de « fonds de concours incitatifs » correspondant aux dispositifs et aux critères suivants :

- un fonds de concours pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions d'équipements sportifs existants,
- un fonds de concours pour la réalisation d'équipements sportifs ;

Le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a aussi permis de rendre ces aides plus incitatives, d'une part en modifiant le taux d'intervention pour le porter à 50 % maximum du montant hors taxe de la charge nette de la commune (hors subventions extérieures) et, d'autre part, en les déplaçant.

Les autres critères d'attribution existants et décrits dans la délibération de décembre 2007 ainsi que les modalités de versement et ses divers attendus restent, eux, inchangés.

En application de la loi du 13 août 2004, le montant de la participation financière attribuée par la Communauté du Pays d'Aix doit être au maximum égale à la charge nette de la commune Maître d'Ouvrage (hors subvention).

Il convient de noter qu'une convention viendra fixer les droits et devoirs entre les deux parties, la Communauté du Pays d'Aix et la Commune.

Les modalités de paiement seront normées de la manière suivante :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention,
- 40 % sur production des notifications de marché de travaux ou des ordres de service, ceci afin d'aider les communes à engager rapidement leur réalisation,

- 30% sur sollicitation de la commune, après production de la justification de la fin de l'exécution de l'opération (PV de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif établi par l'Ordonnateur et visé par le Comptable Public de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées).

Par ailleurs, la délibération n°2010-A208 validée par le Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 a autorisé la Communauté du Pays d'Aix à soutenir les communes souhaitant s'engager dans des acquisitions foncières pour y réaliser des équipements sportifs.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix a la possibilité d'aider les communes pour l'acquisition de foncier afin de positionner des équipements sportifs sur des aires plus larges hors des centres villes pour en faire des équipements à rayonnement supra communal sous réserve des conditions suivantes :

- L'attribution du fonds de concours est subordonnée à la réalisation d'une infrastructure sportive à vocation supra communale sur les terrains à acquérir et à la production de la délibération concordante du conseil municipal.
- Le versement de fonds de concours doit s'adosser sur la fourniture d'une évaluation de la valeur des terrains concernés par les Domaines.

Les modalités de paiement seront normées de la manière suivante :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention,
- 40 % sur production de l'acte de vente,
- 30% sur production de l'attestation de paiement du prix.

Les communes bénéficiaires de ce soutien financier s'engagent à signaler sur le site des travaux, ainsi que dans toutes les publications communales, l'intervention de la Communauté du Pays d'Aix dans le financement de la réalisation visée, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix.

C'est dans ce cadre que je vous propose aujourd'hui de valider les demandes des communes de Cabriès, du Puy Sainte Réparate, de Puyloubier (2 opérations), de Châteauneuf le Rouge, de Saint Cannat et de Jouques (acquisition foncière) pour lesquelles vous trouverez ci-dessous les fiches de synthèse et un tableau récapitulatif.

Commune	Opération	Planning prévisionnel	Budget Global HT	Subvention sollicitée	Subvention allouée	%
CABRIES	Construction de vestiaires au terrain de football Maurice Sambug	2011	430 000,00 €	136 250,00 €	136 250,00 €	32%
LE PUY SAINTE REPARADE	Construction du siège du Club des Boules	2nd semestre 2011	180 000,00 €	28 500,00 €	28 500,00 €	16%
PUYLOUBIER	Réalisation d'un plateau sportif	2nd trimestre 2011	79 630,00 €	23 889,00 €	23 889,00 €	30%
PUYLOUBIER	extension des vestiaires du stade de football	4ème trimestre 2011	49 000,00 €	14 700,00 €	14 700,00 €	30%
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Aménagement d'une pelouse synthétique sur le site de l'agorospace	Eté 2011	9 432,00 €	4 716,00 €	4 716,00 €	50%
SAINT CANNAT	Création d'un réseau d'éclairage public sur le terrain stabilisé	2011	28 589,18 €	7 147,00 €	7 147,00 €	25%
JOUQUES	Acquisition de foncier en vue de la création d'un complexe sportif	2011	133 800,00 €	33 610,00 €	33 610,00 €	25%
TOTAL					248.812 €	

Il convient de noter que la Commission Politique et Equipements Sportifs du 7 juin 2011 a émis un avis favorable sur ces dossiers.

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°2007-A483 du 14 décembre 2007 relative à la reconduction des dispositifs de soutien financier aux communes pour la rénovation et la réalisation d'équipements sportifs ;

Vu la délibération n°2009-A143 du Conseil 29 juillet 2009 du Conseil de Communauté donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de fonds de concours aux communes ;

Vu la délibération n°2010-A091 « Fonds de concours incitatifs - Délibération cadre » validée par le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 ;

Vu la délibération n°2010- A208 « Modification de la délibération n° 2010_A091 du 24 juin 2010 pour autoriser les acquisitions foncières en vue de la construction d'équipements sportifs » validée par le Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ⇒ **APPROUVER** les termes des deux conventions types (pour la rénovation/réalisation d'équipements sportifs et pour l'acquisition de foncier) à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et la commune bénéficiaire du fonds de concours, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération;
- ⇒ **ATTRIBUER** les aides financières telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous, et selon les critères et modalités de paiement arrêtées par la délibération du 14 décembre 2007 et par la délibération du 24 juin 2010;

Commune	Opération	Planning prévisionnel	Budget Global HT	Subvention sollicitée	Subvention allouée	%
CABRIES	Construction de vestiaires au terrain de football Maurice Sambug	2011	430 000,00 €	136 250,00 €	136 250,00 €	32%
LE PUY SAINTE REPARADE	Construction du siège du Club des Boules	2nd semestre 2011	180 000,00 €	28 500,00 €	28 500,00 €	16%
PUYLOUBIER	Réalisation d'un plateau sportif	2nd trimestre 2011	79 630,00 €	23 889,00 €	23 889,00 €	30%
PUYLOUBIER	extension des vestiaires du stade de football	4ème trimestre 2011	49 000,00 €	14 700,00 €	14 700,00 €	30%
CHATEAUNEUF LE ROUGE	Aménagement d'une pelouse synthétique sur le site de l'agorospace	Eté 2011	9 432,00 €	4 716,00 €	4 716,00 €	50%
SAINT CANNAT	Création d'un réseau d'éclairage public sur le terrain stabilisé	2011	28 589,18 €	7 147,00 €	7 147,00 €	25%
JOUQUES	Acquisition de foncier en vue de la création d'un complexe sportif	2011	133 800,00 €	33 610,00 €	33 610,00 €	25%
TOTAL					248.812 €	

- ⇒ **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents;
- ⇒ **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne Fonction 414 / Nature 204141 qui présente les disponibilités nécessaires.

Commission Politique Sportive du 7 juin 2011

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2011

Fiche de Synthèse

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 4 mai 2011

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Construction de vestiaires au terrain de football Maurice Sambuc	CABRIES

Courrier sollicitant la C.P.A du : 21 février 2011

Délibération du Conseil Municipal : OUI ☒ NON ☐ En date du : 18 janvier 2011
N°06.11

Tableau de financement : OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 430.000 € HT

Subvention sollicitée: 136.250 € HT

Maximum dotation possible : 215.000 € HT

<u>Participations sollicitées :</u>			<u>Décision de la Commission Sports :</u>	
CPA	136.250 €	31,69 %	136.250 €	31,69 %
Commune	136.250 €	31,69%		
Conseil Général	157.500	36,63 %		
Total	430.000 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

La commune dispose de trois terrains de football dont le stade Maurice Sambuc en pelouse synthétique rénové en 2009. Depuis la création de ces structures, le nombre de licenciés du club résident n'a cessé d'augmenter pour atteindre le chiffre de 283 lors de la saison 2010/2011.

Lors de l'utilisation simultanée des trois terrains, six vestiaires seraient nécessaires pour accueillir les équipes. Compte tenu des normes imposées par la Fédération Française de Football, seuls deux vestiaires sur les quatre existants permettent de recevoir des équipes dans un cadre fédéral.

Un terrain étant homologué avec ses quatre vestiaires, deux pour les joueurs et deux pour les arbitres, il est nécessaires de construire de nouveaux vestiaires donnant un accès direct au terrain.

Cette installation intègrera une salle « polyvalent » modulable permettant également la pratique d'activités gymniques et l'accueil de réunions.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable
	X	

Commission Politique Sportive du 7 juin 2011

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2011

Fiche de Synthèse

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 2 mai 2011

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Construction du siège du club des Boules	LE PUY SAINTE REPARADE

Courrier sollicitant la C.P.A du : 28 avril 2011

Délibération du Conseil Municipal : OUI ☒ NON ☐ En date du : 6 avril 2011

N°2011.04.06/040

Tableau de financement : OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 180.000 € HT

Subvention sollicitée: 28.500 € HT

Maximum dotation possible : 90.000 € HT

Participations sollicitées :

Décision de la Commission Sports :

CPA	28.500 €	15,84 %	28.500 €	15,84 %
Commune	28.500 €	15,84%		
Conseil Général	123.000 €	68,33 %		
Total	180.000 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

Dans le but d'améliorer le cadre d'action des associations puéchennes dont le dynamisme est essentiel à la vie du village et dont les activités contribuent fortement à l'épanouissement des administrés, la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation et d'extension du siège des Boules.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable
	X	

Commission Politique Sportive du 7 juin 2011

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2011

Fiche de Synthèse

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 20 mai 2011

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Réalisation d'un plateau sportif	PUYLOUBIER

Courrier sollicitant la C.P.A du : 20 mai 2011

Délibération du Conseil Municipal : OUI ☒ NON ☐ En date du : 23 mai 2011
N°64/11

Tableau de financement : OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 79.630.000 € HT

Subvention sollicitée: 23.889 € HT

Maximum dotation possible : 39.815 € HT

Participations sollicitées :

Décision de la Commission Sports :

CPA	23.889 €	30 %	23.889 €	30 %
Commune	23.889 €	30 %		
Conseil Général	31.852 €	40 %		
Total	79.630 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

La rénovation du plateau sportif existant et sa transformation en petit terrain de football a été effectuée pour répondre à la demande des enfants, le stade municipal restant ouvert pour les adolescents et les adultes. Cependant, force a été de constater que ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui utilisent très majoritairement cet espace.

De ce fait, la commune envisage, en 2011, de créer un autre plateau sportif pour les enfants. Ce plateau doit comprendre un terrain pouvant servir au football et au basket et une piste d'athlétisme de deux couloirs. Compte tenu de sa situation, cet équipement devrait remplacer l'utilisation de certains espaces publics par les enfants pour jouer au football. Par ailleurs, il deviendrait le terrain de sport des écoles.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable
	X	

Commission Politique Sportive du 7 juin 2011

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2011

Fiche de Synthèse

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 20 mai 2011

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Extension des vestiaires du stade de football	PUYLOUBIER

Courrier sollicitant la C.P.A du : 20 mai 2011

Délibération du Conseil Municipal : OUI ☒ NON ☐ En date du : 23 mai 2011

N°63/11

Tableau de financement : OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 49.000 € HT

Subvention sollicitée: 14.700 € HT

Maximum dotation possible : 24.500 € HT

Participations sollicitées :

Décision de la Commission Sports :

CPA	14.700 €	30 %	14.700 €	30 %
Commune	14.700 €	30%		
Conseil Général	19.600 €	40 %		
Total	49.000 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

En 2011, dans le cadre de son programme d'amélioration de ses installations sportives, la commune souhaite réaliser des travaux d'extension des vestiaires du stade.

Il existe actuellement deux bâtiments séparés. Il est envisagé de construire une jonction entre ces deux bâtiments. Dans le même temps, l'un des bâtiments sera rénové.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable
	X	

Commission Politique Sportive du 7 juin 2011

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2011

Fiche de Synthèse

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 5 mai 2011

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Aménagement d'une pelouse synthétique sur le site de l'agorospace	CHATEAUNEUF LE ROUGE

Courrier sollicitant la C.P.A du : 28 avril 2011

Délibération du Conseil Municipal : OUI ☒ NON ☐ En date du : 13 avril 2011
N°2011/17

Tableau de financement : OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 9.432 € HT

Subvention sollicitée: 4.716 € HT

Maximum dotation possible : 4.716 € HT

<u>Participations sollicitées :</u>			<u>Décision de la Commission Sports :</u>	
CPA	4.716 €	50 %	4.716 €	50 %
Commune	4.716 €	50%		
Conseil Général	0 €	0 %		
Total	9.432 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

La commune de Châteauneuf le Rouge s'est dotée il y a quelques années d'un terrain multisports.

Ce terrain a été victime de son succès et le revêtement d'origine (sol souple) a quasiment disparu ne permettant plus un accès sécurisé au site.

Il est donc urgent de procéder au remplacement de l'ancien revêtement par un gazon synthétique.

Les travaux sont programmés pour l'été 2011.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable
	X	

Commission Politique Sportive du 7 juin 2011

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2011

Fiche de Synthèse

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 25 mai 2011

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Création d'un réseau d'éclairage public sur le terrain stabilisé	SAINT CANNAT

Courrier sollicitant la C.P.A du : 18 avril 2011

Délibération du Conseil Municipal : OUI ☒ NON ☐ En date du : 13 avril 2011
N°2011-037

Tableau de financement : OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 28.589,18 € HT

Subvention sollicitée: 7.147,29 € HT

Maximum dotation possible : 14.294,59 € HT

<u>Participations sollicitées :</u>			<u>Décision de la Commission Sports :</u>	
CPA	7.147,29 €	25 %	7.147,29 €	25 %
Commune	7.147,29 €	25%		
Conseil Général	14.294,59 €	50 %		
Total	28.589,18 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

La commune envisage d'améliorer l'éclairage public sur le terrain sportif stabilisé se trouvant en bordure du chemin de la Maissonnette.

Les travaux consistent en la mise en place de quatre supports de 13 m de hauteur, répartis spécifiquement autour de l'aire de jeu, équipés chacun d'un éclairage à iodure métallique d'une puissance de 2.000 W.

Une armoire de commande normalisée sera installée à l'entrée du terrain stabilisé. Ces nouveaux équipements permettront d'obtenir un éclairage uniforme de 50 à 75 lux au sol.

Les travaux seront réalisés en 2011.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable
	X	

Commission Politique Sportive du 7 juin 2011

Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2011

Fiche de Synthèse

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE : 26 mai 2011

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
Acquisition de foncier en vue de la réalisation d'un complexe sportif	JOUQUES

Courrier sollicitant la C.P.A du : 7 mai 2011

Délibération du Conseil Municipal : OUI ☒ NON ☐ En date du : 17 mars 2011
N°34/11

Tableau de financement : OUI ☒ NON ☐

1/ Eléments financiers

Coût total de l'opération : 133.800 € HT

Subvention sollicitée: 33.610 € HT

Maximum dotation possible : 66.900 € HT

<u>Participations sollicitées :</u>			<u>Décision de la Commission Sports :</u>	
CPA	33.610 €	25,12 %	33.610 €	25,12 %
Commune	66.900 €	50%		
Conseil Général	6.690	5 %		
Conseil Régional	26.600	19,88		
Total	133.800 €	100 %		

2/ Descriptions/Observations :

La commune de Jouques a décidé de mettre le sport à l'honneur, et envisage la création, à moyen terme, d'un complexe sportif au lieu dit « derrière la colline ». Cet aménagement viendra compléter l'équipement existant (stade de football et court de tennis) par la construction d'un gymnase et de structures multisports.

Compte tenu de l'essor d'urbanisation dans le secteur centre du village, la commune devra répondre à de nouveaux besoins en terme d'équipements publics. Ce projet répond à la volonté des élus de maintenir une relation durable avec les associations sportives et les administrés excentrés.

L'acquisition de ces parcelles d'une superficie totale de 13.380 m² répondra à ces exigences.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT

Dossier incomplet renvoyé	Avis favorable Montant	Avis défavorable
	X	

Communauté du Pays d'Aix



Commune de
.....

CONVENTION 2011

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix
pour la rénovation / réalisation d'un équipement sportif :

.....
.....
.....
.....

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1,
représentée par Monsieur Jacky PIN, son Vice-Président délégué à la
Politique et aux équipements Sportifs, ayant reçu délégation de
Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le
terme « La Communauté »,

D'une part,

Et,

La Commune de.....

Sise, représentée par son
Maire....., en vertu d'une décision du Conseil
Municipal du,.....

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

La Commune de.....sollicite un fonds de concours pour la
rénovation / réalisation de l'équipement
.....

➤ Plan de financement prévisionnel :

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement	€	
Commune		€
CPA		€
Département		€
Région		€
Etat		€
Europe		€
Autres financeurs		€
Total	€	€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour a objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à

.....
.....

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de, sous forme de fonds de concours, une aide de€ correspondant à ...% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à€ HT.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune deinterviendront selon les modalités suivantes :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention,
- 40 % sur production sur production des notifications de marché de travaux ou des ordres de service, ceci afin d'aider les communes à engager rapidement leur réalisation,
- 30% sur sollicitation de la commune, après production de la justification de la fin de l'exécution de l'opération (PV de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif établi par l'Ordonnateur et visé par le Comptable Public de la collectivité (état des paiements et liste des factures acquittées).

Fait à Aix-en-Provence,
Le

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Le Vice – Président délégué
à la Politique et aux équipements
sportifs

Jacky PIN

Pour la Commune
.....

Le Maire

.....



CONVENTION 2011

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix
pour l'acquisition de foncier en vue de la réalisation d'équipements
sportifs

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1,
représentée par Monsieur Jacky PIN, son Vice-Président délégué à la
Politique et aux équipements Sportifs, ayant reçu délégation de
Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le
terme « La Communauté »,

D'une part,

Et,

La Commune de

Sise Hôtel de Ville,, représentée par son Maire,
....., en vertu d'une décision du Conseil Municipal du
.....,

D'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

La Commune de sollicite un fonds de concours pour l'acquisition de foncier en vue de

➤ Plan de financement prévisionnel :

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Foncier	€	
Commune		€
CPA		€
Total	€	€

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour a objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'acquisition de terrains sur la commune de en vue de la réalisation

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de, sous forme de fonds de concours, une aide de € correspondant à% des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à € HT.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant de l'aménagement des équipements sportifs sur cette assiette foncière (travaux de réalisation des hébergements sportifs et du parcours de santé) est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune de interviendront selon les modalités suivantes :

- 30 % d'acompte après délibération et signature de la convention,
- 40 % sur production de l'acte de vente,
- 30% sur production de l'attestation de paiement du prix.

Fait à Aix-en-Provence,
Le

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Le Vice - Président délégué
à la Politique et aux équipements
sportifs

Pour la Commune
de

Le Maire

Jacky PIN

.....

Cette convention est composée de 4 pages et de 5 articles.

OBJET : Sports - Fonds de concours 2011 réservé aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extentions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs - Attribution d'une aide financière aux communes de Cabriès, du Puy Sainte Réparate, du Puyloubier (2 opérations), de Châteauneuf le Rouge, de Saint-Cannat et de Jouques (acquisition foncière)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **27 JUIL. 2011**